



Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS de
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE du PLAB
Le vendredi 9 juin 2017**

L'Assemblée Générale du PLAB s'est réunie le 9 juin 2017 à 14 h 30 dans les locaux de l'AFPIA Est-Nord à Liffol-Le-Grand sur convocation de Madame Anne Gérard-Thireau, Présidente du PLAB.

Etaient présents :

Madame Anne Gérard-Thireau - Présidente du PLAB et COLLECTION PIERRE COUNOT BLANDIN
Monsieur Bruno Vernin - Président d'honneur du PLAB
Monsieur Jacques Gillet - Trésorier du PLAB
Monsieur Olivier Rundstadler - AFPIA EST NORD
Monsieur Emmanuel Boyé - BBC, MOBILIER DES VOSGES et VOSGES OUATINAGE
Monsieur Jérôme Causin - AVT, ATELIER CLUBSPIRIT et NEO SIEGES
Madame Natacha Descieux - CLUB SPIRIT
Monsieur Stéphane Davoli - COLLINET
Monsieur David Charles - LES CREAGENCEURS
Monsieur Yannick Vidon Gerlier - CREATION VIDON GERLIER
Madame Céline Leliveld - CREATIVE INDUSTRIE
Monsieur Stéphane Pariset - CREATIVE INDUSTRIE
Monsieur Eric d'Audigier - CREATIONS ET MEUBLES D'EXCEPTION
Monsieur Damien Fournier - CRITT BOIS
Monsieur François Delaire - DELAIRE'S CREATIONS
Madame Isabelle Reisse - ECHEVARRIA
Monsieur Eric Didier - FUTURA EDITIONS
Monsieur Paul de Montclos - GARNIER THIEBAUT
Monsieur Gilles Somme - GIPEBLOR et ESCALIERS SOMME
Madame Elodie Contino - GROUPE CONTINO
Monsieur Dominique Roitel - HENRYOT & CIE et LA MAISON DES TAPISSIERS
Monsieur Francis Manin - LYCEE DES METIERS PIERRE et MARIE CURIE
Monsieur Nicolas Houillon - METROPOLIGHT
Monsieur Hervé Mayon - MH DIFFUSION
Madame Myriam Rachedi - NA SOUCHET
Monsieur Vincent Perry - PELTEX
Monsieur Rémy Schwitzer - SCHWITZER FRERES
Monsieur Matthieu Quinot - SIEGES D'ART FRANCAIS
Monsieur Jean-Yves Hanania - STYLES DECORATION
Monsieur Maxime Barret - TOQUARD/T MOBILIER

2, rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL-LE-GRAND

Tél. : +33 (0)3 29 94 01 03 - Fax : +33 (0)3 29 94 02 57 - e-mail : contact@plab.org

Rédigé par le PLAB le 30/06/2017

Monsieur Marc Rinderneck - VANGILVE AGENCEMENT

Monsieur Christophe Bourin - VOSGES CONTRACT

Quarante-sept personnes sont présentes dont trente ont un droit de vote et 61 pouvoirs sont donnés :

- 38 pouvoirs à Madame la Présidente
- 16 pouvoirs à Monsieur Jacques Gillet
- 2 pouvoirs à Monsieur Jérôme Causin
- 1 pouvoir à Monsieur Stéphane Davoli
- 1 pouvoir à Madame Isabelle Reisse
- 1 pouvoir à Monsieur Joseph Contino
- 1 pouvoir à Monsieur Paul de Montclos
- 1 pouvoir à Monsieur Eric Didier

Assistaient également à la réunion, mais sans avoir le droit de vote :

Madame Cathy Dufour, Ameublement Français

Monsieur Olivier Lefebvre, BATT & ASSOCIES

Madame Véronique Leduc, CAC - Commissaire aux Comptes

Monsieur Simon Leclerc, CCOV de NEUFCHATEAU

Monsieur Patrice Noviant, CCOV de NEUFCHATEAU

Madame Dominique Humbert, CD 88

Madame Edith Putot, DIRECCTE

Madame Diane Morini-Chantreau, FIDAL

Monsieur Cyril Vidot, MAIRIE de LIFFOL LE GRAND

Madame Christine Barthelemy, RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST

Monsieur Daniel Gremillet, REGION GRAND EST

Madame Céline Lhuillier, STUDIO LHUILLIER

Monsieur Didier Hildenbrand, Directeur Général PLAB

Madame Sabine Perroud, PLAB

Madame Francine Nicolas, PLAB

Etaient excusés :

Monsieur Frantz Keller, 2F AGENCEMENTS

Monsieur Bertrand Perrin, A2FI & NANTAVIA & SUDP

Monsieur Eric Martin, A2M DIFFUSION

Monsieur Dominique Weber, ALLIANCE MANUFACTURES DE FRANCE

Monsieur Antonio Clemente, ALSAPAN

Monsieur Eric Henry, ATELIER DU RONCIER

Madame Anne-Sophie Cohen, ATELIERS D'ART WALSER

Monsieur Claude Boye, BOYE MENUISERIE

Monsieur Jean-François Landais, BRAXENTHALER

Monsieur Julien Ducret, BRODERIES GOUVERNEL
Monsieur Jean-Michel Bach, CHENE DE L'EST
Madame Frédérique Mailley, COUVERTS DE MOUROUX
Monsieur François Rivierre, CQFD BOIS
Monsieur Frédéric Muller, CRISTALLERIE DE MONTBRONN
Monsieur Philippe Courtois, CUISINES COURTOIS
Monsieur Michel Regin, DAILLOT INTERNATIONAL
Monsieur Claude Haumesser, DE BUYER INDUSTRIES et MARLUX
Monsieur Olivier Grandin, DELAROUX AMEUBLEMENT
Monsieur Diemoz José, DIEMOZ JOSE
Monsieur Laurent Clavier, EBENE
Monsieur Dominique Pierrat, EBENISTERIE PIERRAT
Monsieur Jean-Luc Fringant, FRINGANT
Monsieur Jean-Baptiste Gaupillat, ORGUES GAUPILLAT
Monsieur Philippe Angenieux, GRAINE D'EBENE
Monsieur Philippe Houles, GRANASTYLE
Monsieur Jean-Pierre Hugon, HUGON METAL DESIGN
Madame Maryline Colle, IDCOLLE
Madame Christine Lorimy, IMAGERIE D'EPINAL
Monsieur Renaud Uhl, INNOSOPHIA
Monsieur Gaëtan D'Hotel, JH FURNISHINGS
Monsieur Thierry Janes, JANES TIMBER
Monsieur Mickaël Besse, JEAN-PIERRE BESSE MANUFACTURE DE SIEGES
Monsieur Kevin Dobson, JIN KO CONCEPTION
Madame Eliane Canel, L'ATELIER LORRAIN
Monsieur Gildas François, LE COQ ET LE CRAPAUD
Madame Virginie Kuhn, LE PETIT PIMENT
Monsieur Jean-Pierre Lejeune, LEJEUNE
Monsieur Mathieu Perrault, LEROUX INDUSTRIE FINITIONS
Monsieur Philippe Fosseux, LES COMPAGNONS DE WALSER
Monsieur Jean-Jacques Reinbolt, LORACA
Monsieur Jean-Paul Maire, MAIRE JEAN PAUL
Monsieur François-Régis Adam, MANUFACTURE ADAM FRANCOIS-REGIS
Monsieur Martin Pietri, MANUFACTURE DES EMAUX DE LONGWY 1798
Monsieur Jean-Claude Kergoat, MANUFACTURES DE LUNEVILLE & ST CLEMENT
Madame Florence Michelet, MARINA STUDIO
Monsieur Xavier Martin, MARTIN LECOMTE
Monsieur Jérôme Saleur, MEUBLES DE LORRAINE
Monsieur Yves Viel, MEUBLES ET ARTS LIFFOLOIS
Monsieur Patrick Lagrange, MEUBLES LAGRANGE

Monsieur Christophe Petitjean, MIROITERIE PETITJEAN
Madame Françoise Bon, MULLER
Madame Sonia Linard, NORKI
Monsieur Eric Mathieu, OLIVIER XERTY INDUSTRIES
Monsieur Olivier Parize, PARIZE OLIVIER
Monsieur Valéry Berlot, PATINES DES CHAUMIERES
Monsieur Laurent Weisbuch, PETITCOLLIN JOUETS
Monsieur Mickaël Sachot, PJ MOUSSE
Monsieur Laurent Plet, PLET FACTEUR D'ORGUES
Monsieur Olivier Falchi, POLYSTYL AGENCEMENT
Monsieur Pierre Becker, PTP INDUSTRY
Monsieur Julien Rulhand, RUHLAND SAS
Monsieur Sébastien Jacques, S. JACQUES
Monsieur Julien Gros, SDV AGENCEMENT
Monsieur Pascal Fleurance, SEROM LITERIE
Monsieur Thierry Regnier, SIEGES REGNIER
Monsieur Stéphane Smalto, SMA
Monsieur Alain Boyon, SOFART
Monsieur Laurent Hanesse, STIA
Monsieur Franck Gloriot, STYL DECORS
Monsieur Jean-Pierre Adam, STYLIREX
Monsieur Jacques Desbrosses, TANNERIE SOVOS GROSJEAN
Monsieur Jean-Marc Thiebaut, THIEBAUT INDUSTRIE
Monsieur Dominique Thomas, THOMAS DECOR
Madame Séverine Crouvezier, UP TEXTILE
Monsieur Laurent Astoin, VOSGECLAIR
Monsieur Wilfrid Tanter, WM88
Madame Jeanne Vo Huu Le, SOUS-PREFECTURE DE NEUFCHATEAU
Monsieur Philippe Richert, REGION GRAND EST
Madame Lilla Merabet, REGION GRAND EST
Madame Vanessa Feneuil, REGION GRAND EST
Monsieur François Vannson, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
Monsieur Dominique Weber, AMEUBLEMENT FRANCAIS
Monsieur Audoin Gouvion Saint Cyr, CODIFAB

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire débute à 15 heures 00.

Madame Anne Gérard-Thireau, Présidente du PLAB, souhaite la bienvenue à l'assemblée et la remercie pour sa présence. Elle ouvre l'assemblée en déroulant l'ordre du jour.

Le taux de participation est de 80 % pour un quorum requis de 28 %, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire peut se tenir.

I - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 juin 2016

Madame Gérard-Thireau soumet à l'approbation le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 juin 2016 aux membres présents. Celui-ci est adopté à l'unanimité, sans aucune observation ni réserve.

II - Présentation du bilan financier 2016 du PLAB par le cabinet comptable BATT & ASSOCIES et approbation des comptes par le CAC

Monsieur Olivier Lefebvre, de BATT & ASSOCIES, présente à l'assemblée les comptes du PLAB. Quelques commentaires sont relevés :

- Augmentation de l'activité commerciale car c'est une année comprenant le salon Equip'Hôtel
- Augmentation du montant des recettes de cotisations, due à une augmentation du nombre d'adhérents et à la facturation de la sur-cotisation Terre de Luxe
- Animation et prestations commerciales correspondent au solde restant à la charge des adhérents
- Stabilité des frais généraux et autres postes de dépenses
- Légère augmentation du poste subventions due à une augmentation équivalente des actions réalisées
- Poste salaires et charges sociales quasiment identique à celui de l'exercice 2015
- Résultat de l'exercice positif de 25 136 €
- Disponibilités de trésorerie s'élèvent à 144 706 €
- Fonds propres s'élèvent à 397 079 €, après intégration du résultat de l'exercice.

Pas de question sur les comptes ou le bilan de l'année 2016.

⇒ Décision : Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Madame Leduc, Commissaire aux Comptes du PLAB, présente ensuite son rapport annuel et stipule qu'elle n'a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pas de question sur le rapport du CAC de l'année 2016.

⇒ Décision : Le rapport du CAC est approuvé à l'unanimité.

III – Modifications des statuts de l'association

Maître Morini-Chantreau et Monsieur Didier Hildenbrand interviennent en précisant que le PLAB est une nouvelle fois contraint de modifier ses statuts, suite à l'évolution de son périmètre géographique vers la région Grand Est, il convient de remplacer partout où cela est mentionné :

- le nom « *PLAB* » par le nouveau nom « *PLAB Grand Est* »
- le nom « *région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine* » par « *région Grand Est* »
- l'appellation « *filière art/luxe* » par « *marché du luxe* »
- le mot « *filière(s)* » par « *secteur(s)* ».

Ils listent les autres modifications de statuts à apporter (***en italique ci-dessous***) :

1°) Constitution, dénomination et durée

L'association dénommée *PLAB GRAND EST*, fondée en 1992 est constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et des textes subséquents, pour une durée indéterminée.

Elle a son siège social à Liffol le Grand au n° 2, rue du 8 mai 1945. Ce siège pourra être transféré, sur simple décision du Conseil d'Administration, en tous lieux de la région *Grand Est – hors Alsace et Moselle*.

2°) Objet et moyens d'action – 2.1/ Objet : Ajout d'une phrase :

L'association PLAB Grand Est est le représentant historique et naturel des professionnels de l'ameublement, de l'agencement et du luxe sur tout le territoire de la région Grand Est et des dix départements qui la composent.

3°) Membres du PLAB Grand Est : conditions d'accès et d'exclusion – cotisations

3.2/ Les cotisations

Reformuler la phrase qui précise la qualité de certaines entreprises membres :

« S'agissant des membres adhérents redevables d'une cotisation, les entreprises *n'étant pas issues du secteur de l'ameublement* supporteront une cotisation différenciée des entreprises issues du secteur de l'ameublement dans les conditions et selon les modalités définies annuellement par le Conseil d'administration ».

4°) Conditions d'accès et d'exclusion au club « Terre de Luxe »

Nouvelle composition du comité de validation chargé de statuer les validations et exclusions.

Il sera composé des personnes suivantes:

- *le correspondant régional de l'INMA de la région Grand Est*

- le président de l'association PLAB Grand Est
- le vice-président « Terre de Luxe » de l'association PLAB Grand Est
- le directeur de l'association PLAB Grand Est

Le Vice-président « Terre de Luxe » du PLAB Grand Est assurera la représentation de ce club aux Conseils d'administration et aux Assemblées Générales de l'association.

Ajouter la phrase à la fin du paragraphe :

En cas d'égalité des voix, la voix du vice-président de « Terre de Luxe » sera prépondérante.

5°) Organisme de Défense et de Gestion de l'Indication Géographique SIEGE DE LIFFOL et de toute autre indication géographique protégée

Pour chaque produit bénéficiant d'une indication géographique dont il assure la défense et la gestion, le PLAB Grand Est, en tant qu'organisme de défense et de gestion :

8. Collecte la cotisation spécifique couvrant les frais de défense et de gestion – remplacer « que » par - « dont » devra s'acquitter chaque opérateur pour l'utilisation du label « SIEGE DE LIFFOL » et dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil d'administration.

Ajouter la phrase ci-dessous, à la suite du chapitre 8 :

Les missions et conditions d'interventions du PLAB Grand Est en sa qualité de sous-traitant d'une mission d'Organisme de Défense et de Gestion pour toute autre Indication Géographique de produits manufacturés de la région Grand Est - autre que le SIEGE DE LIFFOL - seront définies par la convention signée entre le groupe d'opérateurs de l'Indication Géographique concernée et le PLAB Grand Est.

6°) Administration – 6.1.1/ Le PLAB est administré par un conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend tous les membres de droit ainsi qu'entre 6 à 12 (et non plus 5 à 10) membres adhérents élus par l'Assemblée Générale parmi les entreprises répondant aux critères de l'article 3.

6.1.7/ Précisions sur un possible transfert du siège social

Le Conseil d'Administration peut transférer le siège social dans toute commune située dans la région Grand Est, hors Alsace et Moselle.

6.2/ Bureau - 6.2.1/ Le Conseil élit en son sein, pour quatre ans :

- Un Président issu des membres adhérents élus
- 4 (et non plus 3) Vice-Présidents issus des membres adhérents élus et choisis respectivement au sein de chaque secteur d'activité représenté par l'Association : Artisanat, Manufacture (ajout), Industrie, Terre de Luxe (au lieu de Art/Luxe)
- 1 Trésorier

Les principales modifications statutaires soumises à la présente assemblée :

- Remplacement de « Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine » par « Région Grand Est » ;
- Remplacement du nom « PLAB » par « PLAB GRAND EST » ;
- Remplacement de « *filiale art/luxe* » par « *marché du luxe* »
- Remplacement de « *filiale(s)* » par « *secteur(s)* ».
- Le PLAB Grand Est devient le représentant historique et naturel des professionnels de l'ameublement, de l'agencement et du luxe sur l'ensemble du territoire de la région Grand Est ;
- Nouvelle mission du PLAB Grand Est d'être organisme de défense et de gestion de l'Indication Géographique SIEGE DE LIFFOL et de toute autre indication géographique protégée, après signature d'une convention entre les membres concernés ;
- Transfert des actifs du PLAB à PLAB Grand Est concernant les différentes marques, noms de domaines et fonctions O.D.G. actuelles du PLAB.

sont approuvées à l'unanimité.

Vous pourrez prendre connaissance des nouveaux statuts du PLAB dès leur mise en ligne sur le site internet : www.plab.org, rubrique « Les missions du PLAB ».

IV – Présentation des principales mesures fiscales et sociales, loi de finances 2017 et loi de finances rectificative pour 2016

Intervention de Monsieur Olivier Lefebvre, de BATT & ASSOCIES d'Alain Smith.

Vous pouvez prendre connaissance de cette présentation sur simple demande auprès du PLAB ou encore la télécharger sur le site internet <http://www.plab.org> rubrique "La vie du PLAB".

V – Rapport d'activités : bilan des actions + chiffres clés 2016 et programme d'actions 2017/2018

Intervention de Monsieur Didier Hildenbrand, Directeur Général du PLAB pour présenter le rapport d'activités de l'année 2016.

Aucun commentaire ni suggestion n'a été fait par l'assemblée.

⇒ Décision : *Le programme annuel 2017/2018 est approuvé à l'unanimité*

Vous pouvez prendre connaissance de cette présentation sur simple demande auprès du PLAB ou encore la télécharger sur le site internet <http://www.plab.org> rubrique "La vie du PLAB".

VII – Conclusion

Madame Anne Thireau-Gérard, Présidente du PLAB, remercie Didier Hildenbrand pour sa présentation et toute l'équipe pour son travail et son implication au quotidien.

Didier Hildenbrand remercie les financeurs publics et privés, les adhérents présents et les collaborateurs du PLAB qui l'assistent dans la construction et l'animation des différentes actions collectives. Il précise également que le point fort du PLAB demeure sa proximité avec les entreprises et insiste pour qu'elles maintiennent et intensifient leur participation aux actions, qu'elles en fassent la promotion à leur entourage et réseaux divers.

Monsieur Paul de Montclos suggère qu'une collaboration voit le jour en 2018 entre la filière textile et la filière ameublement qui ont de nombreux points convergents, mais il ne sait pas encore de quelle manière elle pourrait se mettre en place. Didier Hildenbrand réagit en expliquant qu'il a plusieurs pistes de projets de collaboration avec divers organismes que le PLAB est amené à rencontrer :

- Les ARIA (Association Régionale des Industries Alimentaires), dont l'ARIA Alsace qui va mettre en place un food studio ou l'on pourrait associer qualité des mets et confort et bien-être afin de contribuer à la réussite de ce projet. Autre réflexion commune avec la rédaction d'un cahier de tendances associant le côté culinaire au côté décoration qui serait très utile aux restaurateurs soucieux de se positionner aux tendances actuelles.
- En tant que membre de l'AFIGIA (Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales), le PLAB a la possibilité d'organiser des rencontres régionales entre des I.G. Agroalimentaires et des I.G. Manufactures qui peuvent aboutir à de futures réflexions ou nouveaux modèles collaboratifs.

Madame Dufour prend la parole pour rappeler que l'Ameublement Français a été très actif auprès de la Région Grand Est pour défendre le dossier du PLAB puisque sa volonté est d'avoir un porte-parole régional unique auprès des entreprises de l'ameublement. Leur choix s'est porté sur le PLAB, en raison de sa riche expérience, de son expertise et de son projet constructif répondant aux attentes de la profession. Une convention a d'ailleurs été signée le 11 mars 2017 entre l'Ameublement Français et le PLAB pour une durée de trois ans et ils sont attentifs à la décision de la Région Grand Est, qui conditionnera la mise en œuvre du programme du PLAB Grand Est.

En dernier lieu, Monsieur Daniel Gremillet prend la parole pour annoncer deux rendez-vous importants, programmés fin juin :

- Présentation du contrat de filière bois et forêt par ses soins en séance plénière au Conseil Régional du Grand Est le 29 juin. La feuille de route devrait être votée à ce moment-là.
- L'architecture du programme du PLAB présentée durant cette assemblée générale a déjà remporté l'approbation du Conseil Régional du Grand Est et sera présenté au vote fin juillet. Cependant, toutes les décisions ne sont pas encore calées au niveau législatif car certains décrets ont été pris en faveur des entreprises, durant l'ancien gouvernement, et

de nouveaux textes de lois votés par le nouveau gouvernement vont entrer en application. Fin juin, le programme de soutien à l'économie des entreprises sera voté, ce qui est une avancée considérable car les trois anciennes régions n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant et elles différaient en tous points. Début juillet, des règlements d'intervention uniques seront donc définis pour l'ensemble du territoire Grand Est, au niveau économique et auprès des entreprises de cet espace.

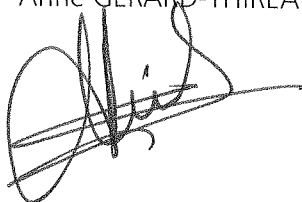
Monsieur Gremillet rappelle qu'il a contribué à lancer, avec le Président Longuet et le Sénateur Braun, le PLAB et ils ont constaté que ce dernier avait toujours maintenu une nette longueur d'avance par rapport aux deux autres régions. La preuve en est aujourd'hui avec l'Indication Géographique « Siège de Liffol » qui représente une protection réelle des produits et des savoir-faire, ainsi qu'une notion de mise en valeur répondant à une attente certaine des consommateurs. Il a bien entendu et compris toutes les remarques faites durant le conseil d'administration au niveau des salons et de leur problématique de surface ainsi que la feuille de route du PLAB qu'il s'engage à transmettre à sa collègue, Lilla Merabet, en charge de l'innovation au sein du Conseil Régional du Grand Est.

Il conclut en précisant qu'il est fier que le PLAB ait su prendre le virage de la grande région et soit reconnu comme interlocuteur unique de sa filière auprès de la Région Grand Est. Il félicite tous les acteurs pour le travail accompli et les encourage pour l'avenir souhaitant que la Région soit autant motrice et aille dans le même sens que le PLAB Grand Est.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée Générale lève la séance à 17 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la Présidente et le Secrétaire.

La Présidente,
Anne GERARD-THIREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Gerard-Thireau', written over a horizontal line.

Le Secrétaire,
Didier HILDENBRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier Hildenbrand', written over a horizontal line.